

Accusé de réception en préfecture
041-200046050-20181005-20181005-15-DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018

La présente décision
affichée le 8 octobre 2018
et transmise au représentant de l'État
le 8 octobre 2018
est exécutoire depuis cette date.

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix-huit, le 5 octobre 2018, à 9h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, à Blois,
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de convocation : 28 septembre 2018

Présents : (27)

Collège Région : Pierre COMMANDEUR, Isabelle MAINCION.

Collège Département de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Catherine LHERITIER, Jean-Marie JANSSENS.

Collège Département d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER.

Collège EPCI 41 : François BORDE, Michel BIGUIER, André BOISSONNET, Jean-François MEZILLE, Laurent ALLANIC, Christophe LECLERCQ, Michel GUIMONET, Raphaël HOUGNON, Nathalie MATHIEU, Bernard GIRAULT.

Collège EPCI 37 : Jean-Claude OMONT, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Marc HAMON, Alain BENARD, Jean-Marie CARLES, Michel CHEVET, Alain DELHOUME, Jean-Serge HURTEVENT, Jocelyn GARCONNET, Alain BUONOMANO.

Absents : (27)

Pascal USSEGLIO, Sabrina HAMADI, Nicolas PERRUCHOT, Pascal BIOULAC, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN, Pierre LOUAULT, Martine CHAIGNEAU, Stéphane BAUDU, Bernard BONHOMME, Philippe MERCIER, Pascal GOUBERT DE CAUVILLE, Michel BEAUMONT, Joël DEBUIGNE, Hubert AZEMARD, Jean-Pierre GASCHET, Marc ANGENAULT, Jean-Marie VANNIER, Pierre DOURTHE, Olivier VIEMONT, Magali L'HERMITE, Thierry BRUNET, Christian PIMBERT, Patrick MICHAUD, Jean GASIGLIA, Éric MARTELLIERE, Roland BINGLER.

Personnes ayant donné pouvoir : (7)

Michel BEAUMONT à Bernard PILLEFER,
Jocelyne COCHIN à Sylvie GINER,
Nicolas PERRUCHOT à Catherine LHERITIER,
Pierre LOUAULT à Jean-Serge HURTEVENT,
Jean-Marie VANNIER à Marc HAMON,
Pierre DOURTHE à Alain BENARD,
Philippe MERCIER à Michel BIGUIER.

Pour : 34 (63 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération 15. Évolution de l'organisation du syndicat

Le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique est né du rapprochement des départements du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire en octobre 2017. Le Réseau d'Initiative Publique (RIP) bi-départemental comptera à terme plus de 320 000 prises en fibre optique (FttH : Fiber to the Home).

L'arrivée du Département et des EPCI d'Indre-et-Loire a nécessité un renforcement pérenne de l'équipe au niveau administratif et au niveau technique. Ainsi, dans un premier temps, la délibération du 23 septembre 2016 a créé un poste d'attaché territorial, responsable financière et un poste d'adjoint administratif, assistante de l'équipe ; puis la délibération du 4 avril 2017 a créé un poste d'ingénieur, responsable technique sur l'Indre-et-Loire.

Dans un second temps, le syndicat a créé deux postes de chargés d'affaires par délibération du 12 mars 2018.

Évolution de l'organisation

1. La saisine du Comité Technique du Centre de Gestion

L'extension du périmètre du syndicat, avec un doublement de la population à desservir et l'attribution d'une délégation de service public de type concessif sont les deux éléments générateurs de l'évolution de l'organisation.

L'ensemble des collaborateurs dépendent directement du DGS à la fois pour le management hiérarchique et le management opérationnel ce qui est problématique au regard des disponibilités du DGS.

Afin d'améliorer l'efficacité du management opérationnel du syndicat, il est proposé de faire évoluer cette organisation par la mise en place d'un encadrement intermédiaire avec un directeur technique et une directrice administrative et financière.

Le responsable technique pour l'Indre-et-Loire devient directeur technique et dirige l'ensemble des ressources techniques. La responsable financière devient directrice administrative et financière.

De plus, afin d'assurer une collégialité et une continuité dans la direction du syndicat, il est proposé de nommer la directrice administrative et financière directrice adjointe du SMO.

Cette nouvelle organisation permet de développer la délégation donnée aux deux directeurs dans leur domaine respectif ainsi que la transversalité entre les directions : un meilleur suivi, une plus forte réactivité mais également un choix collectif et partagé sur la priorisation des actions à réaliser.

Elle est mise en place sans nécessité d'évolution du tableau des emplois puisqu'aucun emploi n'est créé ou modifié.

L'ensemble des collaborateurs a eu connaissance du projet de réorganisation lors d'une réunion collective courant mars 2018, suivie d'une réunion individuelle.

Par courrier du 15 mai 2018, le comité technique du Centre de Gestion du Loir-et-Cher a été saisi pour avis. Il s'est réuni le 14 juin 2018 pour donner un avis favorable à l'unanimité sur l'évolution de l'organisation du syndicat comme suit :

2. Les évolutions intervenues après la saisine du CT

Depuis l'avis du comité technique, le syndicat a connu de nouvelles évolutions.

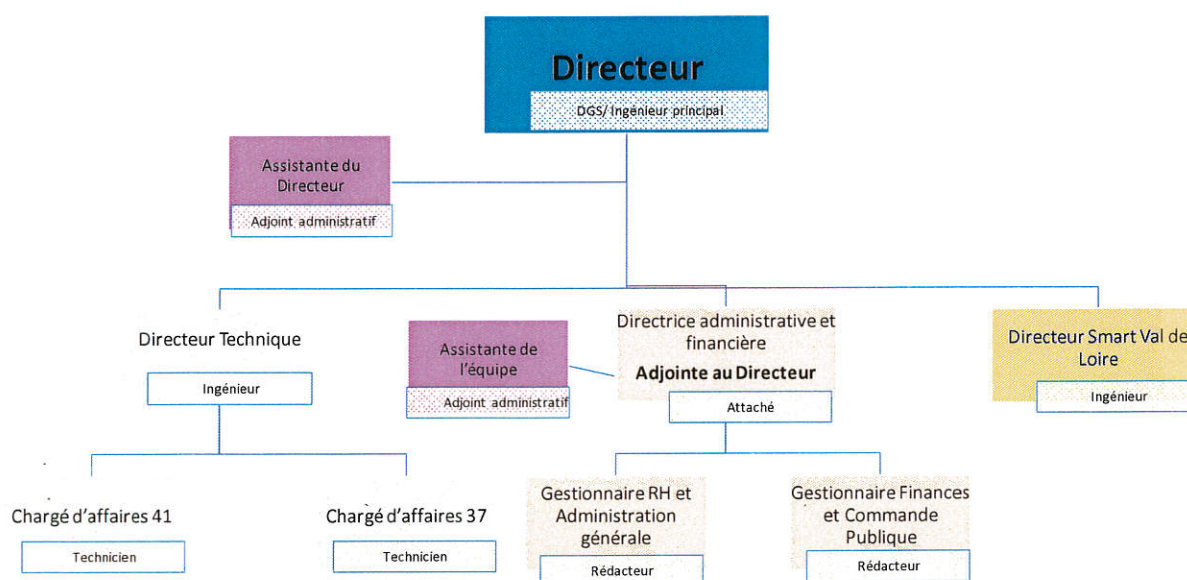
Arrivé au terme de son contrat le 30 juin 2018, le poste de responsable technique Loir-et-Cher, sur un grade d'ingénieur, n'a pas été renouvelé. Par ailleurs, le 21 juin, le syndicat a lancé un appel à candidatures pour un poste de Directeur de projet Smart Val de Loire, également sur un grade d'ingénieur.

Le 6 septembre dernier, la responsable administrative (attachée territoriale) du syndicat a fait connaître son intention de mettre fin à sa mise à disposition auprès du SMO pour rejoindre sa collectivité d'origine, le Département de Loir-et-Cher.

Il est proposé de répondre aux besoins du syndicat par la création de deux postes de rédacteurs territoriaux, chargés d'une part des ressources humaines et de l'administration générale et d'autre part, des finances et de la commande publique. Parallèlement, le poste d'attaché territorial est supprimé.

Sur le plan budgétaire, l'ensemble des propositions est réalisable, à budget constant. En effet, le budget 2018 de 650 K€ intègre deux postes d'ingénieurs (responsable technique Loir-et-Cher et Smart Val de Loire) et un poste d'attaché territorial. Le budget 2019 intégrerait un poste d'ingénieur et deux postes de rédacteurs territoriaux en lieu et place des postes précités.

Le nouvel organigramme serait le suivant :



LE CONSEIL SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de Loir-et-Cher en date du 14 juin 2018,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article 1 : de valider le nouvel organigramme des services du SMO.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the name Bernard PILLEFER.

Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.